



***S'ouvrir à la concurrence
avec courage et audace***

**Mémoire de Quebecor Media inc.
dans le cadre de la consultation
sur les investissements étrangers
dans le secteur des télécommunications**

30 juillet 2010

Sommaire exécutif

Le Canada est aujourd'hui l'un des rares pays de l'OCDE à maintenir des restrictions sur l'investissement étranger en télécommunication. Celles-ci sont antérieures à pratiquement tous les développements qui ont façonné l'industrie des télécommunications d'aujourd'hui, du web et de la communication sans fil jusqu'à la convergence des réseaux et des entreprises.

Cette situation a poussé les élus canadiens à examiner le bien-fondé de ces restrictions à de nombreuses reprises au cours de la dernière décennie. Malgré que de nombreux intervenants se soient déjà prononcés en faveur de la libéralisation des règles de propriété, l'industrie des télécommunications se retrouve encore aujourd'hui confrontée à la même question.

Compte tenu du rôle clé que joue et qu'est appelée à jouer l'industrie des télécommunications pour accroître la productivité et la compétitivité des autres industries dans cette ère inéluctablement numérique, Quebecor Media inc est d'avis que nous ne pouvons hésiter davantage.

Accusant actuellement un retard sur certains de ses principaux concurrents, que ce soit au niveau du déploiement technologique, de l'accessibilité ou de l'innovation en télécommunications, le Canada se doit de passer à l'acte. Fort de son talent et de sa créativité, le Canada n'a aucune raison d'avoir peur de la concurrence internationale. Le moment est venu de s'ouvrir à la concurrence étrangère, avec courage et audace, pour le bénéfice tant des consommateurs que des entreprises.

Qu'il s'agisse d'augmenter la bande passante, d'adopter de nouvelles technologies ou simplement d'offrir plus de choix et de meilleurs prix aux consommateurs, il est évident que les entreprises de télécommunications devront continuer d'investir massivement dans le développement ou la modernisation de leurs réseaux au cours des prochaines années.

Or, il apparaît indéniable qu'une plus grande présence des entreprises étrangères sur le marché canadien des télécommunications sera bénéfique à la compétitivité à long terme de ce secteur, que ce soit en investissant des capitaux dans les entreprises existantes pour leur permettre de poursuivre leur croissance et développer leurs réseaux, en créant des alliances avec des entreprises canadiennes où les échanges de technologies, de savoir-faire et de personnel pourront fleurir ou encore tout simplement en venant ajouter des joueurs sur le marché afin d'augmenter la pression concurrentielle sur les entreprises existantes et ainsi les pousser à devenir plus performantes.

Pour toutes ces raisons, Quebecor Media soutient que le Canada doit supprimer complètement les restrictions à la propriété étrangère à la fois dans le secteur des télécommunications et dans celui de la radiodiffusion, de façon à ne pas désavantager les entreprises canadiennes qui ont des activités intégrées dans ces deux secteurs.

Il ne doit pas y avoir de deux poids, deux mesures. Les règles doivent être claires et précises et être appliquées uniformément à tous les joueurs, que ce soit les joueurs actuels évoluant dans l'un ou l'autre de ces deux secteurs ou de futurs nouveaux venus.

Nous sommes en outre convaincus que cela pourrait - et devrait - se faire sans compromettre les objectifs qui font consensus en matière de souveraineté culturelle et de sécurité.

Il ne faut pas oublier en effet que tout nouvel entrant sera nécessairement soumis à tout un corpus législatif et réglementaire visant à assurer que sa présence sur le marché canadien respecte les valeurs canadiennes et réponde aux intérêts du Canada, que ceux-ci soient de nature économique (Loi sur Investissement Canada, Loi sur la concurrence), culturelle (Loi sur les télécommunications, Loi sur la radiodiffusion, y inclus les exigences de contenu canadien, réglementation du CRTC, etc.) ou de sécurité.

Executive Summary

Canada is one of only a handful of OECD countries that still maintain foreign investment restrictions in their telecommunications industry. These restrictions predate virtually all major development that have fashioned today's telecommunications, from the web and wireless communications up to the convergence of networks and companies.

This situation has led Canadian elected officials to examine these restrictions in many instances over the past decade. Even though several bodies and groups have already called for the removal of such foreign ownership restrictions, the telecommunications industry is still faced with the same question today.

Considering the key role that telecoms are playing and will continue to play to increase the productivity and competitiveness of other industries in this increasingly and inevitably digital age, Quebecor Media Inc. believes that the time for hesitation is over.

Lagging behind some of its main competitors in matters such as technological deployment, accessibility or innovation in its telecommunications industry, Canada has to take action. With talent and creativity on its side, Canada has no reason to be afraid of international competition. The time has come to show both courage and audacity and to open itself up to international competition for the benefit of both its consumers and businesses.

Whether to increase bandwidth, adopt new technologies or simply to offer more choice and better prices to consumers, telecommunication companies will have to continue to invest massively in the development and modernization of their networks in upcoming years.

In this context, a greater presence of foreign companies in the Canadian telecommunications market can only be beneficial to the long term competitiveness of this sector, be it through the investment of new capital in existing companies, by creating alliances that will yield greater technology, know-how or worker exchanges, or simply by adding new players that will increase competitive pressure on existing ones, pushing them to perform even better.

For all these reasons, Quebecor Media believes that Canada must completely remove all foreign ownership restrictions in both its telecom and broadcast sector, so as not to penalize companies that have integrated activities in both sectors.

There cannot be two sets of rules. Rules must be clearly set out and uniformly applied to all players, be they existing players from either of these sectors or potential newcomers to either industry.

Quebecor Media is convinced that this can – and should – be done without compromising the consensual objectives of Canadians in matters such as cultural sovereignty and security.

Indeed, any new entrant will necessarily be subjected to a legislative and regulatory corpus aimed at ensuring that its presence on the Canadian market will accord with Canadian values and interests, be they economic (Investment Canada Act, Competition Act), cultural (Telecommunications and Broadcasting Acts, including Canadian-content requirements and CRTC regulations) or security-related.

Introduction

Quebecor Media inc. (« QMi ») est heureuse d'avoir la chance de présenter sa position relativement aux options de réforme des restrictions à l'investissement étranger dans les télécommunications présentées dans le document de consultation d'Industrie Canada *Ouvrir les portes du Canada à l'investissement étranger dans les télécommunications : Options de réforme*.

Cette question a été débattue à de nombreuses reprises au cours des dernières années et il est grand temps que le gouvernement du Canada statue de façon définitive sur cet enjeu important pour le développement futur de l'industrie des télécommunications et de l'économie numérique.

En tant qu'ardent promoteur des avantages d'une concurrence saine et équitable, QMi a toujours salué les décisions du gouvernement qui allaient dans ce sens et manifesté son appui aux propositions visant à accroître une telle concurrence.

Tel que QMi l'a exprimé dans son mémoire déposé auprès du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence en 2008 :

« Une concurrence saine et équitable est un gage de prospérité pour les Canadiens tant maintenant que dans le futur. De plus, le maintien d'une concurrence saine et vigoureuse va de pair avec des investissements accrus et l'innovation, deux piliers de la politique canadienne visant à améliorer la position concurrentielle du Canada tant à l'échelle internationale que sur le marché domestique. »¹

La position exprimée dans le présent mémoire est issue de cette même conviction, façonnée à la fois par l'esprit de bâtisseurs et d'entrepreneurs des dirigeants de QMi et par l'historique de l'entreprise et de ses filiales. Celles-ci ayant évolué sous pratiquement tous les régimes concurrentiels imaginables, du monopole à la libre concurrence, elles ont une bonne compréhension des défis et des enjeux du paysage concurrentiel canadien.

Dans ce contexte, on ne peut que saluer la priorité que s'est donnée le gouvernement « d'encourager l'investissement, l'innovation et la concurrence dans le secteur et [de prendre] des mesures cohérentes pour s'assurer que les entreprises et les consommateurs canadiens y trouvent leur profit »².

¹ Quebecor Media inc. *Investir dans la position concurrentielle du Canada*. Mémoire relativement au document de consultation préparé par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. 11 janvier 2008, p. 2

² Industrie Canada. *Ouvrir les portes du Canada à l'investissement étranger dans les télécommunications : Options de réforme*. Document de consultation. Juin 2010, p.3

Comme on en fera état dans les pages qui suivent, cet objectif ne peut être atteint que si le gouvernement supprime complètement les restrictions à la propriété étrangère à la fois dans le secteur des télécommunications et dans celui de la radiodiffusion, de façon à ne pas désavantager les entreprises canadiennes qui ont des activités intégrées dans ces deux secteurs.

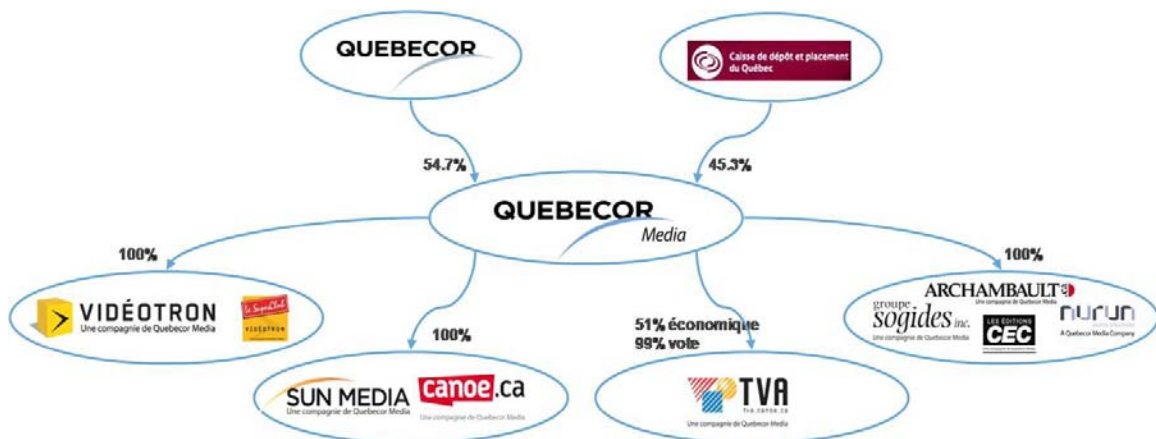
Il ne doit pas y avoir de deux poids, deux mesures. Les règles doivent être claires et précises et être appliquées uniformément à tous les joueurs, que ce soit les joueurs actuels évoluant dans l'un ou l'autre de ces deux secteurs ou de futurs nouveaux venus.

QMi est en outre convaincue que cela pourrait - et devrait - se faire sans compromettre la souveraineté culturelle du Canada et les autres objectifs qui font consensus en matière de promotion et de diffusion de la culture canadienne.

À propos de Quebecor inc. et Quebecor Media inc.

Quebecor inc. est une société de gestion détenant une participation de 54,7 % dans Quebecor Media inc. Par l'entremise de sa filiale Quebecor Media, Quebecor est un chef de file parmi les compagnies médiatiques du Canada. Elle évolue dans les secteurs de la câblodistribution, des télécommunications résidentielles et d'affaires, de l'édition de journaux, de la production et de la distribution de produits imprimés, de la télédiffusion, de la vente au détail, de la publication et la distribution de livres, de magazines et de vidéos, de l'enregistrement, de la production et de la distribution de musique, ainsi que des services de nouveaux médias. Grâce à l'exploitation de ses filiales, Quebecor Media est également un chef de file en création, en promotion et en distribution d'information, de divertissement et de services Internet conçus pour atteindre les auditoires de toutes les catégories démographiques. Quebecor Media poursuit une stratégie de convergence afin de saisir les occasions de synergies qui se présentent dans son portefeuille de propriétés médias.

Tableau 1 - Participations de Quebecor Media dans ses principales filiales au 31 mars 2010



Résultats consolidés de Quebecor exercices 2009 et 2008

- Revenus de 3,78 G\$, en hausse de 50,9 M\$ (1,4 %).
- Bénéfice d'exploitation de 1,28 G\$, en hausse de 155,6 M\$ (13,9 %).
- Bénéfice net de 277,7 M\$ (4,32 \$ par action de base) en 2009, contre 188,0 M\$ (2,92 \$ par action de base) en 2008.
- Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies de 236,3 M\$ en 2009 (3,68 \$ par action de base), contre 179,4 M\$ (2,79 \$ par action de base) en 2008, soit une hausse de 56,9 M\$ (0,89 \$ par action de base), ou de 31,7 %.
- Charge d'amortissement de 344,7 M\$, soit une hausse de 26,5 M\$, qui s'explique surtout par les importants investissements en immobilisations réalisés en 2008 et en 2009 dans le secteur Télécommunications.
- Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Quebecor Media de 350,5 M\$ en 2009, contre 243,2 M\$ en 2008.

Le secteur télécommunication et télédistribution de Quebecor Media

Vidéotron est le plus important câblodistributeur du Québec et le troisième du Canada, en fonction du nombre de clients. Son réseau à la fine pointe de la technologie, qui rejoint 2 582 800 résidences, lui permet de desservir près de 2 millions de clients. Au 31 mars 2010, Vidéotron comptait 1 785 000 clients à ses services de télédistribution, dont 1 119 900 clients à illico télé numérique. En outre, l'entreprise est un fournisseur de services Internet et de téléphonie, avec 1 191 600 clients à ses services d'accès Internet par câble, ainsi que 1 043 000 clients à son service de téléphonie par câble. De plus, elle compte 85 300 lignes à son service de téléphonie sans fil.

Vidéotron doit déployer son réseau de communication sans-fil évolué au cours de l'été 2010. Ce réseau offrira un service de communication sans fil, y compris l'accès Internet haute vitesse, la télévision mobile et de nombreuses autres fonctions évoluées disponibles sur les appareils mobiles intelligents.

Vidéotron comprend également le Service Affaires, un fournisseur de services complets de télécommunications d'affaires, qui comprend la téléphonie, la transmission de données à haute vitesse, l'accès Internet, l'hébergement et la télédistribution.

Enfin, Vidéotron est présente dans la location et la vente au détail de DVD, de vidéocassettes et de jeux vidéo par l'intermédiaire de sa filiale Le SuperClub Vidéotron ltée et de son réseau de franchises.

Vidéotron est un vrai moteur économique et social au Canada. La compagnie compte plus de 5000 employés. En 2010, Vidéotron prévoit créer plus de 600 emplois dans divers secteurs :

ingénierie, technologies de l'information, service à la clientèle, soutien technique, finances, marketing, construction et entretien de réseau et ressources humaines.

Les résultats d'exploitation de l'exercice 2009 du secteur télécommunication et télédistribution

- Revenus de 2,00 G\$ en 2009, soit une progression de 197,0 M\$ (10,9 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 875,6 M\$, soit une hausse de 65,7 M\$ (8,1 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 574,2 M\$, en hausse de 74,6 M\$ (14,9 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 353,8 M\$, soit une hausse de 67,7 M\$ (23,7 %).
- Revenus du service de téléphonie sans fil de 41,4 M\$, en hausse de 9,8 M\$ (31,0 %)
- Revenus du Service Affaires de 58,3 M\$, en baisse de 5,3 M\$ (-8,3 %).
- Revenus de Le SuperClub Vidéotron de 31,5 M\$, en baisse de 25,5 M\$ (-44,7 %).

Quebecor Media, vecteur de la culture québécoise et canadienne

QMi et ses filiales apportent un soutien aussi inébranlable qu'enthousiaste à la création et à la diffusion de la culture québécoise et canadienne. Nous consacrons des ressources importantes à cette fin, dont 388 millions de dollars pour la seule année 2009.

Le temps de passer à l'action

Instaurées en 1987 dans le cadre des négociations sur l'Accord de libre-échange canado-américain, puis intégrées à la *Loi sur les télécommunications* en 1993, les restrictions sur l'investissement étranger en télécommunication sont antérieures à pratiquement tous les développements qui ont façonné l'industrie d'aujourd'hui, du web et de la téléphonie mobile jusqu'à la convergence des réseaux et des entreprises.

Cela, conjugué au fait que le Canada soit l'un des rares pays de l'OCDE à maintenir de telles restrictions, a amené les élus canadiens à réfléchir à de nombreuses reprises sur le bien-fondé de ces restrictions.

C'est ainsi qu'en 2003, deux comités de la Chambre des communes se sont penchés sur la question. D'abord, le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie, dans un rapport intitulé *Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes* (avril 2003), a formulé la recommandation suivante :

« Que le gouvernement canadien élabore toutes les modifications législatives nécessaires afin d'éliminer complètement les exigences minimales actuelles en matière de propriété canadienne, y compris l'exigence à laquelle sont assujetties les entreprises de télécommunication au chapitre du contrôle canadien. »³

Le Comité a justifié cette position en affirmant que :

« (...) ces règles sont trop restrictives si nous les comparons à celles des autres pays membres de l'OCDE et qu'elles engendrent des répercussions négatives sur l'industrie des télécommunications canadiennes. Au cours de la dernière décennie, les restrictions à la propriété étrangère ont freiné l'investissement de capitaux par les nouveaux venus sur la scène des télécommunications au Canada. Elles ont contribué à créer la récente instabilité financière au sein de l'industrie, qui a été le théâtre de plusieurs réajustements du capital et faillites. En outre, les télécommunications constituant un secteur essentiel de l'économie mondiale axée sur le savoir et réseautée, ces restrictions sont également susceptibles d'étouffer la productivité et la croissance économique du Canada. En résumé, les restrictions à la propriété étrangère mettent en péril plusieurs autres avantages économiques importants, notamment la dissémination des nouvelles technologies de communications et l'accès à des services de télécommunications modernes. »⁴

Pour sa part, le Comité permanent du patrimoine canadien, dans un rapport intitulé *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne* (juin 2003), avait quant à lui conclu « que les règles actuelles visant la propriété étrangère devraient être maintenues étant donné que les plafonds sont suffisamment élevés pour favoriser une entrée de capitaux étrangers sans pour autant céder de contrôle canadien »⁵.

Puis, en 2006, ce fut au tour du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, mis sur pied par le ministre de l'Industrie, de proposer une libéralisation progressive des restrictions à l'investissement étranger dans les entreprises de télécommunication.

Enfin, en 2008, le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, constitué par les ministres de l'Industrie et des Finances, a lui aussi conclu à la nécessité d'effectuer une libéralisation des restrictions sur la propriété étrangère, affirmant que :

« De nombreux faits montrent que l'assouplissement des restrictions sur les investissements étrangers s'accompagne d'avantages économiques déclenchés par

³ Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie. *Ouverture sur le monde pour les communications canadiennes*. Avril 2003. P. xiii.

⁴ Ibid, p. 61

⁵ Comité permanent du patrimoine canadien. *Notre souveraineté culturelle : Le deuxième siècle de la radiodiffusion canadienne*. Juin 2003. p. 453.

une pression concurrentielle accrue sur tous les intervenants du marché. Ceci s'avère tout aussi important dans les marchés nouveaux ou émergents (y compris les plateformes de communications fondées sur Internet) que dans les marchés bien établis. Les restrictions sur l'investissement étranger diminuent l'intensité de la concurrence, et ce, de plusieurs façons bien documentées. Dans les marchés des télécommunications, elles comprennent le fait que les nouveaux venus (en autant que ceux-ci puissent d'abord avoir accès aux marchés) se retrouvent en position de désavantage sur le plan des coûts par rapport aux entreprises titulaires; à cela s'ajoutent la limitation des sources de financement offertes aux titulaires, la distorsion des structures optimales de financement, la prévention du transfert de nouveautés technologiques au marché et, peut-être plus important encore, le fait que les pressions forçant les titulaires à réduire ou à éliminer des inefficacités dans leurs propres pratiques et activités et les incitant à devenir des concurrents de calibre mondial (plutôt que les meilleurs à l'échelle nationale) seraient amoindries. »⁶

Pourtant, malgré que la question ait été maintes fois débattue, et que de nombreux intervenants se soient déjà prononcés en faveur de la libéralisation des règles de propriété, l'industrie des télécommunications se retrouve encore aujourd'hui, en 2010, confrontée à la même question.

Or, qu'attendons-nous pour ériger une vision claire et confiante pour l'industrie des communications, qu'il s'agisse de télécommunication ou de radiodiffusion? Combien d'autres études et de consultations seront nécessaires pour arriver à une fin que nous connaissons tous?

Compte tenu du rôle clé que joue et qu'est appelée à jouer l'industrie des télécommunications pour accroître la productivité et la compétitivité des autres industries, on ne peut hésiter davantage. Il faut poser les gestes qui s'imposent pour soutenir cette industrie, dans une ère qui se veut inéluctablement numérique.

C'est pourquoi le Canada se doit de passer à l'acte, courageusement et sans complexe. Fort de ses talents, de son sens de l'innovation et de sa créativité, le Canada n'a aucune raison de se laisser paralyser par la peur de la concurrence étrangère.

⁶ Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. *Foncer pour gagner*. Juin 2008, p.54

D'importants défis à relever

Dans son document de consultation concernant la stratégie sur l'économie numérique du Canada, le gouvernement a formulé le désir « que le Canada jouisse d'une économie numérique de calibre mondial; qu'il soit une nation qui crée, utilise et fournit des technologies et du contenu numériques évolués afin d'améliorer la productivité dans tous les secteurs »⁷.

Plus loin dans le même document, le gouvernement reconnaît le rôle important que jouera le secteur privé dans l'atteinte de cet objectif, précisant que :

« Le secteur privé investit aussi des sommes considérables dans l'économie numérique canadienne, notamment dans les médias numériques, l'infrastructure numérique et la R-D. Il faut faire davantage, toutefois, pour améliorer la qualité et l'accessibilité de l'infrastructure numérique canadienne, tout en la rendant plus abordable. Il faudra des investissements plus importants pour fournir un accès en ligne au contenu canadien, bâtir les réseaux de la prochaine génération et acquérir les compétences et les capacités qui favoriseront la prospérité et la compétitivité du Canada, de même que la qualité de vie des Canadiens. »⁸

Or, pour ce faire, il est évident que d'importants investissements devront être consacrés par le secteur privé, et en premier lieu, par les entreprises de télécommunications qui fournissent la bande passante et bâtissent les réseaux de téléphonie mobile de prochaine génération.

Déjà, on a pu constater qu'entre 2003 et 2009, Vidéotron a plus que quintuplé ses immobilisations, faisant passer celles-ci de 90,3 M\$ à 523,9 M\$ (voir Tableau 2).

Tableau 2 - Dépenses en immobilisation de Vidéotron 2003-2009

Dépenses en immobilisation (millions \$)	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
TOTAL	90,3	123,0	219,9	302,6	330,1	418,1	523,9

Source : Recherche, Vidéotron.

Par le fait même, Vidéotron est d'ailleurs devenue l'entreprise de télécommunication qui a investi le plus de ses revenus dans son réseau de distribution en 2009, tant au Canada qu'aux États-Unis, selon une analyse comparée de la firme Lemay-Yates Associés inc. (voir Tableau 3).

⁷ Gouvernement du Canada. Accroître l'avantage numérique du Canada. Stratégies pour une prospérité durable. Document de consultation sur la Stratégie sur l'économie numérique du Canada. Mai 2010, p.9

⁸ Ibid, p. 10.

Tableau 3 - Intensité des dépenses en immobilisations

Entreprise	% investissement/revenus (2009)
Canada	
Vidéotron	26,2 %
Shaw	23,7 %
TELUS	22,0 %
Bell	16,1 %
Rogers	15,8 %
États-Unis	
Verizon	15,8 %
Comcast	14,3 %
AT&T	13,5 %

Source : Lemay-Yates Associés inc. 2010

À ce titre, et compte tenu des efforts que Videotron a consacrés et va continuer de déployer au cours des prochaines années pour lancer son service de communication sans fil évoluée et poursuivre le développement de ses services d'accès Internet et de câblodistribution, QMi est bien placée pour évaluer les défis auxquels fait face l'industrie des télécommunications et le rôle positif que pourrait jouer la libéralisation des règles de propriété étrangère pour nous aider à offrir aux Canadiens ce qu'ils attendent de nous : la meilleure technologie, au meilleur coût.

Un retard à combler

Après un départ canon au cours des années 90, époque à laquelle le Canada se classait régulièrement en tête de liste des pays de l'OCDE pour divers indicateurs de progrès numérique, il semble que nous n'avons pas su maintenir le rythme, au point où le Canada se retrouve désormais en milieu, voire même parfois en queue de peloton.

Par exemple, selon les dernières données rendues publiques, le Canada se classait bon dernier, en 2007, au sein des pays de l'OCDE pour le nombre d'abonnés à la téléphonie mobile par 100 habitants.⁹ Cela n'est probablement pas étranger au fait que le Canada était alors le troisième pays de l'OCDE (derrière les États-Unis et l'Espagne) où le forfait de téléphonie mobile (pour une consommation moyenne) était le plus dispendieux. Tout cela, à un moment où la pénétration du 3G au Canada était nettement sous la moyenne de l'OCDE.¹⁰

⁹ Toutes les données de l'OCDE présentées dans cette section sont issues des *Perspectives des communications de l'OCDE 2009*.

¹⁰ On excuse souvent ces performances en avançant que le Canada occupe un grand territoire et que le fait que les appels locaux sur réseau filaire ne sont pas facturés en fonction de l'usage désavantage l'adoption du cellulaire. Ce sont là des explications, et des obstacles à franchir, mais ceux-ci ne doivent en aucun cas nous distraire du fait que les objectifs à atteindre en matière de technologie sont les mêmes

On voit d'ailleurs un constat similaire dans les conclusions bien différentes qu'a tirées le Comité sénatorial permanent des Transports et des Communications après s'être penché sur la position concurrentielle du Canada dans le domaine des communications numériques, à la fin des années 90 et à nouveau cette année.

C'est ainsi qu'après avoir conclu en 1999 que « le Canada est un des pays les mieux branchés au monde »¹¹, ce même comité a, en 2010, été contraint de reconnaître que « À défaut d'une concurrence plus forte et de meilleures politiques gouvernementales, les Canadiens sont condamnés à demeurer des touristes en cette ère des communications numériques »¹².

Au cours des vingt dernières années, le Canada a connu de grands succès dans le domaine des télécommunications. On se rappellera par exemple que le Canada, au milieu des années 90, avait été le premier pays de l'OCDE à déployer la technologie de ligne d'accès numérique (LAN) et le deuxième à déployer la technologie du modem câble.

Malheureusement, ces succès ont souvent été éphémères. On peut penser à Nortel qui, de leader mondial s'est effondré comme un château de cartes en quelques années. On peut aussi penser à l'effervescence qu'a connue le milieu de la téléphonie mobile au cours des années 90 avec l'arrivée de jeunes joueurs comme Microcell et Clearnet, laquelle effervescence a rapidement laissé place à une consolidation qui n'a laissé que quelques grands joueurs en place. Même des innovateurs de premier plan comme Research in Motion sont aujourd'hui en danger de se voir damer le pion dans un domaine, celui des téléphones intelligents, qu'ils ont pourtant contribué à mettre au monde.

Sang neuf, concurrence, innovation et un régime réglementaire adéquat. Voilà les planches de salut de l'industrie des télécommunications au Canada.

pour tous et que notre compétitivité dépend de l'atteinte de ces objectifs. C'est là une indication que l'industrie des télécommunications se doit de redoubler ses efforts et non de se complaire dans la situation actuelle.

¹¹ Au fil du progrès ! Positionnement du Canada dans la révolution technologique mondiale. Sous-comité des communications du Comité sénatorial permanent des Transports et des Communications. Mai 1999.

¹² Plan pour un Canada numérique. Comité sénatorial permanent des Transports et des Communications. Juin 2010, p. 62.

Une solution qui passe par une concurrence accrue et l'accès aux capitaux étrangers

On le sait déjà, des pans entiers de notre économie, comme les soins de santé et l'éducation, sont sur le point d'entreprendre le virage numérique. De la même façon, de plus en plus d'individus voudront utiliser leurs cellulaires pour écouter la télévision, profiter des autres types de divertissement mobile ou effectuer des transactions dans les commerces, autant d'usages qui sont courants ailleurs, mais encore rares au Canada.

Comme le mentionnait déjà en 2006 le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications :

« Il y a lieu de croire que les marchés émergents des télécommunications, particulièrement le marché des services à large bande sans fil fixes, développent et déploient de nouveaux services plus rapidement aux États-Unis et dans plusieurs autres pays, qu'au Canada. On a assisté à un déploiement rapide de nouveaux services sans fil fixes innovateurs dans la plupart des pays membres de l'OCDE à l'extérieur de l'Amérique du Nord, par des fournisseurs de services ayant des licences régionales et nationales. Le Canada n'a pas été en mesure d'avancer aussi rapidement (...) »¹³

Tout cela pointe vers une seule et même conclusion : si nous ne voulons pas prendre davantage de retard, nous devons pouvoir compter sur des réseaux de télécommunication plus évolués et plus performants.

Qu'il s'agisse d'augmenter la bande passante, d'adopter les nouvelles technologies qui se multiplient ou simplement d'offrir plus de choix et de meilleurs prix aux consommateurs, il est évident que les entreprises de télécommunications devront continuer d'investir massivement dans le développement ou la modernisation de leurs réseaux au cours des prochaines années, car des infrastructures robustes sont le nerf de la guerre de la nouvelle économie numérique.

Plusieurs pays ont compris cette nécessité et consacrent des sommes importantes d'argent public pour y arriver. Par exemple, la Commission européenne, indépendamment des initiatives de ses états membres, a réservé 20 milliards d'euros en 2009-2010 pour le développement des infrastructures de télécommunications, tandis que les États-Unis prévoient investir 180 milliards de dollars US en deux ans à cette même fin.

Au Canada, le gouvernement a jusqu'ici décidé d'investir 225 millions de dollars dans son Plan d'action économique afin d'améliorer l'accès aux services à large bande dans les collectivités non desservies.

¹³ Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications. Rapport final. 2006. Postface 11-21

Considérant le vaste territoire canadien et la volonté du gouvernement actuel de doter le Canada d'une *Stratégie sur l'économie numérique*, il est clair que des sommes additionnelles importantes devront être consacrées si nous voulons bel et bien « accroître l'avantage numérique du Canada ».

Mais les deniers publics ne peuvent et ne doivent être la seule solution. Considérant la pression intense sous laquelle se trouvent nos finances publiques, conséquence du ralentissement économique à court terme, et du vieillissement de la population à plus long terme, les entreprises privées doivent faire leur part. L'ouverture de nos marchés aux capitaux et aux nouveaux joueurs étrangers est un des gestes que nous devons poser si nous voulons développer et améliorer les infrastructures de télécommunication canadiennes, tout en créant des emplois de qualité et en injectant des fonds dans notre économie.

Tous les pays qui se sont dotés de « plans numériques » l'ont d'ailleurs fait alors que leur marché des télécommunications était déjà ouvert à l'investissement étranger. Ainsi, ils ont pu compter sur deux outils essentiels pour faciliter leur passage à l'ère numérique dont le Canada, lui, ne dispose pas encore : un apport gouvernemental important et des capitaux étrangers.

En d'autres mots, le Canada souhaite se doter d'un plan numérique à la hauteur de ses ambitions, mais il hésite encore à se donner les moyens de celles-ci.

Pourtant, il nous apparaît indéniable qu'une plus grande présence des entreprises étrangères sur le marché canadien des télécommunications sera bénéfique à la compétitivité à long terme de ce secteur, que ce soit en investissant des capitaux dans les entreprises existantes pour leur permettre de poursuivre leur croissance et développer leurs réseaux, en créant des alliances avec des entreprises canadiennes où les échanges de technologies, de savoir-faire et de personnel pourront fleurir ou encore tout simplement en venant ajouter des joueurs sur le marché afin d'augmenter la pression concurrentielle sur les entreprises existantes et ainsi les pousser à devenir plus performantes.

En affirmant ce qui précède, nous adhérons aux conclusions comprises dans le rapport final du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, qui, en 2006, affirmait :

« Il est probable que la qualité, le prix et la disponibilité des services sans fil – tant mobiles que fixes – s'amélioreraient considérablement si les restrictions à la propriété étrangère au Canada étaient libéralisées. On a mentionné au Groupe d'étude que les marchés canadiens des télécommunications ne sont pas aussi concurrentiels que ceux des États-Unis. Le nombre de fournisseurs de services mobiles est tombé à trois, et ils appartiennent tous trois à des groupes de téléphonie filaire ou de câble. Le Canada tarde à adopter des initiatives pro-concurrentielles, comme il est mentionné au chapitre 1.

Le Canada est l'un des rares pays membres de l'OCDE, voir le seul, où un ou plusieurs grands exploitants internationaux de services sans fil ne participent pas activement à la prestation de services sans fil. La plupart des grands exploitants multinationaux de services sans fil ont fourni aux États-Unis et à la plupart des autres pays membres de l'OCDE d'importants transferts de nouvelles technologies, des capitaux et du savoir-faire en matière de marketing et de gestion, mais ils ne sont pas en mesure de participer pleinement aux marchés canadiens. D'après l'expérience des autres pays, il semble difficile de contester le fait que leur présence améliorerait la gamme, la qualité et le prix des services sans fil mis à la disposition des Canadiens. »¹⁴

De nombreuses études empiriques ont d'ailleurs déjà démontré l'impact favorable qu'à eu la levée de telles restrictions sur la productivité, les prix et la qualité des services de télécommunications au sein de pays qui ont libéralisé leurs pratiques au cours des vingt dernières années.¹⁵

En outre, des études réalisées par Lemay-Yates (2000)¹⁶, Network Research Inc. (2003)¹⁷ et Forrester Research (2010)¹⁸ ont toutes démontré que les restrictions de propriété étrangère augmentaient le coût en capital des entreprises de télécommunications canadiennes.

Bref, tout ce qui précède ne vient que reconfirmer les conclusions auxquelles était déjà arrivé le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence en 2008 :

« Les restrictions sur l'investissement étranger diminuent l'intensité de la concurrence, et ce, de plusieurs façons bien documentées. Dans les marchés des télécommunications, elles comprennent le fait que les nouveaux venus (en autant que ceux-ci puissent d'abord avoir accès aux marchés) se retrouvent en position de désavantage sur le plan des coûts par rapport aux entreprises titulaires; à cela s'ajoutent la limitation des sources de financement offertes aux titulaires, la distorsion des structures optimales de financement, la prévention du transfert de nouveautés technologiques au marché et, peut-être plus important encore, le fait que les pressions forçant les titulaires à réduire ou à éliminer des inefficacités dans leurs propres pratiques et activités et les incitant à devenir des concurrents de

¹⁴ Ibid Postface 11-22.

¹⁵ Une liste de telles études est présentée dans le rapport du Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, postface 11-19.

¹⁶ Lemay-Yates Associates Inc. *Access to Capital – Impact of Foreign Ownership Restrictions on Telecom Competitors*. Février 2000.

¹⁷ Network Research Inc. *The Implications of Foreign Ownership Restrictions Upon the Canadian Cable Television Industry*. Février 2003.

¹⁸ Brownlee Thomas, Forrester Research. *Foreign Ownership Rules Threaten Vibrant Canadian Wireless Competition and Innovation*. Février 2010.

calibre mondial (plutôt que les meilleurs à l'échelle nationale) seraient amoindries. »¹⁹

Une seule option à retenir

En ce qui concerne les options de réforme que le gouvernement a présentées dans son document de consultation, une seule est donc à retenir, soit l'option #3 : « supprimer complètement les restrictions visant les télécommunications » et nous ajoutons que ces restrictions devraient également être supprimées en radiodiffusion.

Avec tout le respect que nous devons à cette institution, nous sommes d'avis que l'option #1, prônée par le CRTC, d'augmenter à 49 p. cent la limite de propriété étrangère directe pour les entreprises de radiodiffusion et de télécommunication, est un pas trop timide vers la libéralisation souhaitée. Son plus grand désavantage est toutefois de maintenir une part d'interprétation - et donc d'aléatoire - aux règles de propriété.

Comme nous l'avons vu récemment dans le cas de Wind Mobile, la définition de propriété ou de contrôle étranger pourra toujours faire l'objet de débats, voir de négociations. On retrouve également un exemple similaire du côté de la presse écrite où la scission des activités de rédaction et de vente publicitaire de Metro International SA (qui publie les quotidiens *Metro*) en deux entités distinctes, la première sous contrôle canadien et la seconde sous contrôle étranger, aura permis de vider de sens certaines dispositions de propriété canadienne contenues dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Comme nous l'avons indiqué précédemment, nous croyons qu'il est important que les règles soient claires et appliquées uniformément à tous les joueurs de l'industrie.

Ce même principe est aussi celui qui nous amène à rejeter l'option #2, suggérée par le Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications et le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence, selon laquelle les restrictions seraient abolies pour les entreprises de télécommunication représentant moins de 10 p. cent des revenus totaux du marché.

Comme QMi l'a expliqué, en 2008, dans le mémoire qu'elle a déposé auprès du Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence :

« La mise en place d'une telle mesure pourrait être carrément discriminatoire et nocive envers les entreprises canadiennes déjà établies dans certaines régions du pays et dans certains segments du marché, compte tenu du fait que plusieurs entreprises canadiennes œuvrent à la fois dans plusieurs marchés de service de

¹⁹ Foncer pour gagner. Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Juin 2008, pp. 54-55.

télécommunications et donc pourraient se situer au-dessus de la barre du 10 % dans un marché visé.

À titre d'exemple, la mise en place d'une telle mesure pourrait conférer un avantage concurrentiel significatif à un nouvel entrant sous contrôle étranger envers de nouveaux venus au capital canadien dans le déploiement de réseaux mobiles au Canada au cours des prochaines années. De fait, ceci pourrait permettre à un nouvel entrant éventuel dans le mobile de se joindre immédiatement à un opérateur étranger qui prendrait le contrôle de l'entreprise tout en limitant les possibilités de financement étranger au statu quo pour une entreprise canadienne comme Vidéotron, nouveau venu dans le secteur du mobile, mais opérateur déjà établi dans d'autres segments du marché des télécommunications. »²⁰

Dans ce contexte, il est donc essentiel que toute modification des restrictions sur l'investissement étranger en télécommunications ou en radiodiffusion, soit faite en maintenant l'équité entre les différentes entreprises œuvrant sur le marché canadien de manière à ce que celles-ci ne soient pas désavantagées les unes envers les autres ou par rapport à de futurs nouveaux venus étrangers.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que tout nouvel entrant sera nécessairement soumis à tout un corpus législatif et réglementaire visant à assurer que sa présence sur le marché canadien respecte les valeurs canadiennes et réponde aux intérêts du Canada, que ceux-ci soient de nature économique (Loi sur Investissement Canada, Loi sur la concurrence), culturelle (Loi sur les télécommunications, Loi sur la radiodiffusion, y inclus les exigences de contenu canadien, réglementation du CRTC, etc.) ou de sécurité.

Comme nous le verrons plus loin, il serait important de profiter de l'arrivée de nouveaux joueurs non pas pour augmenter le niveau de réglementation, mais bien pour clarifier les chevauchements et les zones d'ombre des régimes existants, afin de les rendre plus efficaces et moins contraignants.

Enfin, QMi voit d'un œil favorable l'arrivée de nouveaux joueurs étrangers en ce qui a trait à la protection des intérêts des ayants droit canadiens. En effet, bien que cela puisse paraître contre-intuitif, la multiplication des interactions et des alliances entre des créateurs canadiens et des entreprises de communication internationales sensibilisera ces dernières aux enjeux des premiers, tout en multipliant le nombre d'intervenants susceptibles de faire valoir et de défendre les intérêts des ayants droit canadiens sur d'autres territoires.

²⁰ Quebecor Media inc. *Investir dans la position concurrentielle du Canada*. Mémoire relativement au document de consultation préparé par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. 11 janvier 2008, pp.18-19.

Des règles convergentes pour une industrie convergente

Il y a également un autre souci d'équité dont on ne saurait minimiser l'importance : celui de ne pas désavantager les entreprises canadiennes qui ont des activités intégrées dans les secteurs des télécommunications et de la radiodiffusion.

Au cours des vingt dernières années, les façons dont les Canadiens communiquent et partagent du contenu ont connu une révolution tout aussi constante que fulgurante. Dans une très courte période de temps, nous avons assisté à une convergence des plateformes et des réseaux, qui s'est à son tour traduite par une plus grande intégration des entreprises de télécommunication et de radiodiffusion.

Grâce au développement d'Internet et des divers supports numériques, le type de contenu n'a plus d'importance : qu'il s'agisse d'un article de journal, d'une émission de télévision, d'un film ou d'une chanson, tous sont désormais transmis par les mêmes réseaux et consommés sur les mêmes appareils.

Comme l'a fait valoir le président et chef de la direction de TVA, M. Pierre Dion :

« Now it's all about content and being a content company. And that means being able to implement an infrastructure where you can create and produce your own content. (...) if you have a good base of creation and production, then you don't really care if the consumer sees it on a TV screen, a computer screen or a mobility screen. »²¹

Qu'il s'agisse d'appels téléphoniques, de courriels, de musique ou de vidéos, l'un et l'autre peuvent se transmettre sur les mêmes réseaux et par l'entremise des mêmes fournisseurs de services. Câblodistribution, téléphonie (fixe ou mobile), télévision et Internet sont aujourd'hui souvent l'apanage des mêmes entreprises intégrées, effaçant encore davantage les frontières entre des industries jadis distinctes.

Au cours des dernières années, les gouvernements et les autorités réglementaires ont eu la lourde tâche d'essayer d'encadrer ces transformations, tout en maintenant la flexibilité nécessaire pour permettre aux entreprises canadiennes de tirer leur épingle du jeu dans cet univers en constant bouleversement.

Malheureusement, force est de constater que les entreprises de communication canadiennes doivent aujourd'hui composer avec un intenable chevauchement réglementaire et législatif. Les ambiguïtés et les inadéquations du régime actuel ont un effet direct sur les modèles

²¹ Pierre Dion. *My biggest priority is not to be a broadcaster anymore*. Broadcast Dialogue – The Voice of broadcasting in Canada. Avril 2010, p.5.

économiques de l'industrie et, en bout de ligne, sur les choix qui sont offerts aux consommateurs et sur les comportements de ces derniers.

Comme le soulignait le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence :

« D'une certaine façon, les régimes réglementaires canadiens actuels de ces deux secteurs relèvent du passé et non du présent. Nous continuons à vivre avec des structures réglementaires distinctes pour les télécommunications et pour la radiodiffusion, alors que les frontières industrielles entre les deux secteurs s'estompent. »²²

De là le besoin, souligné à de nombreuses reprises, par de nombreux intervenants, dont le CRTC, d'harmoniser, voir de fusionner la *Loi sur les télécommunications* et la *Loi sur la radiodiffusion*.

Comme l'a indiqué le CRTC :

« Alors qu'il est de plus en plus difficile de cerner la différence entre les activités commerciales et les activités technologiques dans les domaines de la radiodiffusion, des services sans fil et des télécommunications, il devient impossible de justifier la présence de régimes de réglementation et de régimes législatifs distincts. Bien que les objectifs ultimes des parlementaires, conformément aux objectifs de la *Loi sur la radiodiffusion*, de la *Loi sur les télécommunications* et de la *Loi sur la radiocommunication* soient complémentaires, la fragmentation des politiques et des règlements pour l'administration de ces lois constitue un fardeau tant pour les entreprises réglementées que pour l'organisme de réglementation.

Comme la réglementation relative aux communications relève de multiples organismes, il est difficile de mettre en place des mesures cohérentes et universelles permettant d'atteindre les objectifs à la fois culturels et économiques des différentes lois. Cependant, on assiste à la création, par les forces technologiques, d'un contenu et d'un accès tout à fait convergents qui exigent une certaine cohérence de la part du gouvernement. »²³

Or, tout ce dédoublement est non seulement un fardeau pour les entreprises existantes, mais également une barrière à l'entrée importante pour des joueurs plus modestes, tant dans le domaine des télécommunications que de la radiodiffusion. Si nous voulons encourager la concurrence, augmenter les choix offerts aux consommateurs et globalement rendre ces deux industries plus performantes à l'échelle mondiale, l'élimination de ce dédoublement devrait être un geste prioritaire.

²² Op. cit. p. 54.

²³ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. *Un équilibre concurrentiel pour l'industrie des communications*. Mémoire présenté au Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence. Janvier 2008. P.7.

Cette harmonisation, à laquelle QMI a déjà à maintes reprises donné son appui, est bien sûr au-delà de l'objet de la présente consultation. Il importe toutefois donc, pour l'instant, d'exiger que, pour éviter de favoriser les entreprises de télécommunications sans activités intégrées de radiodiffusion, l'abolition des restrictions de propriété étrangère soit appliquée de façon uniforme dans les deux secteurs.

Conclusion

Considérant le rôle clé que joue et qu'est appelée à jouer l'industrie des télécommunications pour accroître la productivité et la compétitivité des autres industries dans une ère qui se veut inéluctablement numérique, il est impératif que le Canada se dote d'une vision claire et confiante pour cette industrie.

Accusant actuellement un retard sur certains de ses principaux concurrents, que ce soit au niveau du déploiement technologique, de l'accessibilité ou de l'innovation en télécommunications, le Canada se doit de passer à l'acte, courageusement et sans complexe, au bénéfice de ses consommateurs et de ses entreprises.

Qu'il s'agisse d'augmenter la bande passante, d'adopter les nouvelles technologies qui se multiplient ou simplement d'offrir plus de choix et de meilleurs prix aux consommateurs, il est évident que les entreprises de télécommunications devront continuer d'investir massivement dans le développement ou la modernisation de leurs réseaux au cours des prochaines années.

Or, il apparaît indéniable qu'une plus grande présence des entreprises étrangères sur le marché canadien des télécommunications sera bénéfique à la compétitivité à long terme de ce secteur, que ce soit en investissant des capitaux dans les entreprises existantes pour leur permettre de poursuivre leur croissance et développer leurs réseaux, en créant des alliances avec des entreprises canadiennes où les échanges de technologies, de savoir-faire et de personnel pourront fleurir ou encore tout simplement en venant ajouter des joueurs sur le marché afin d'augmenter la pression concurrentielle sur les entreprises existantes et ainsi les pousser à devenir plus performantes.

C'est pour toutes ces raisons que Quebecor Media soutient que le Canada doit supprimer complètement les restrictions à la propriété étrangère à la fois dans le secteur des télécommunications et dans celui de la radiodiffusion, de façon à ne pas désavantager les entreprises canadiennes qui ont des activités intégrées dans ces deux secteurs.

Il ne doit pas y avoir de deux poids, deux mesures. Les règles doivent être claires et précises et être appliquées uniformément à tous les joueurs, que ce soit les joueurs actuels évoluant dans l'un ou l'autre de ces deux secteurs ou de futurs nouveaux venus.

Nous sommes en outre convaincus que cela pourrait - et devrait - se faire sans compromettre les objectifs qui font consensus en matière de souveraineté culturelle, de sécurité ou de promotion de la culture canadienne.

Nous savons que le Canada souhaite se doter d'un plan numérique à la hauteur de ses ambitions. C'est à lui de se donner les moyens de celles-ci.

Fort de ses talents et de sa créativité, la Canada n'a aucune raison de se laisser paralyser par la peur de la concurrence étrangère.

En d'autres mots, QMi souhaite que la réforme des règles de propriété étrangère en télécommunications et en radiodiffusion soit inspirée par les paroles de l'ancienne ministre du Patrimoine, Josée Verner, qui en février 2008, devant l'Association canadienne de production de films et de télévision, avait affirmé :

« Je tiens à être claire. L'heure n'est pas au statu quo, mais au changement. Les mois et les années à venir seront placés sous le signe de la transformation, une transformation qui récompensera ceux qui auront pris des risques. Notre gouvernement a l'intention d'être à vos côtés tout au long de cette transformation. Toutefois, oubliez les notions de protection et de privilèges. Pensez plutôt audace et confiance dans un monde aux choix multiples. »²⁴

²⁴ Notes d'allocation de la ministre du Patrimoine, de la Condition féminine et des Langues officielles, l'honorable Josée Verner, Réception d'ouverture de la conférence CFTPA Prime Time. 20 Février 2008.